



ensemble pour bâtir votre avenir

INFORMATION CFE-CGC Autoroutes Sanef
Après trois réunions de négociation
La CFE-CGC signe l'accord relatif à la prime viabilité

La CFE-CGC avait demandé l'intégration de la DEM, PCE, PCT, malgré un refus de la direction la CFE-CGC signe l'accord afin de ne pas pénaliser les salariés de la viabilité :

Ce qui va changer avec cet accord

Intégration de la prime dans le salaire de base avec augmentation de points d'indice :

- Centres des hauts de l'Artois et de Wally Beaucamp : 120 points/an, soit une augmentation du traitement de base mensuel de 10 points. Pour les salariés au forfait, l'augmentation mensuelle du salaire de base sera de 66,055 € bruts.
- Centres de Saint Quentin, Beauvais, Amiens, Sainte Ménehould, Sommesous : 132 points/an, soit une augmentation du traitement de base mensuel de 11 points. Pour les salariés au forfait, l'augmentation mensuelle du salaire de base sera de 72,6605 € bruts.
- Centres de Reims, Jarny, Saint Avold, Vosges du nord, Cambrai, Senlis, Roye, Arras, Coutevroult : 144 points/an, soit une augmentation du traitement de base mensuel de 12 points. Pour les salariés au forfait, l'augmentation mensuelle du salaire de base sera de 79,266 € bruts.
- Cet accord est applicable au 1^{er} janvier 2019 pour une durée indéterminée
- La prime 2018 sera versée sur la paie de septembre 2019 selon la formule de l'ancien accord 2009-05.

La CFE-CGC reste à votre écoute